Ce sont des papiers de référence pour aider la compréhension.

Les papiers officiels sont publiés en japonais par le service de santé publique.

○○○ nº ○○

Jour/Mois/Année

À l’attention de

　　　　　　　　　　　　　　　　　　　　Directeur/Directrice du service de santé publique de 〇〇,

　　　　　　　　　　　　　　　　　　　　　　　　　　　　　　　　　　　　　　la préfecture de 〇〇

Avis de Restriction de Travail

Ce courrier vous est adressé puisque vous avez été infecté(e) par la maladie infectieuse désignée (la maladie infectieuse du nouveau coronavirus) conformément à la clause de l’article 6 de la Loi de la Prévention des Maladies Infectieuses et des Soins Médicaux apportés aux patients atteints de maladies infectieuses (ci-après la loi).

À cet égard, veuillez respecter la restriction de travail basée sur la clause de l’article 3 de l’arrêté ministériel qui prévient la propagation de la maladie infectieuse du nouveau coronavirus en tant que maladie infectieuse désignée, en application de l’article 18, alinéa 2 de la loi mutatis mutandis.

Sous l’article 77, alinéa 4 de la loi, la transgression de ces restrictions vous expose à une amende de 500 000 yens.

Lorsque votre condition se sera améliorée et que vous ne serez plus soumis à cette restriction vous pourrez effectuer une demande d’attestation d’exemption.

1 État du malade

1. Symptômes

Toux, Crachats, Fièvre, Douleur dans la poitrine, Dyspnée, Autres ( ), Aucun symptôme

1. Mode de diagnostic
2. Date de la première consultation Jour/Mois/Année
3. Date diagnostiquée Jour/Mois/Année

2 Détails de la restriction de travail

1. Obligation d’activité restrictive

N’importe quelles activités inclus le contact avec les clients ou avec d’autres personnes

1. Délai de restriction

Les activités seront restreintes jusqu’à ce que vous n’ayez plus d’agent pathogène ou jusqu’à ce que les symptômes disparaissent.

3 Autres

1. Quand lesdits symptômes de la maladie infectieuse auront disparu, veuillez le signaler au service de santé publique.
2. Au cas où vous seriez mécontent(e) de cette disposition, vous pourrez adresser une requête au gouverneur de la préfecture de ○○ dans un délai de trois mois après réception de ce courrier.
3. Au cas où vous seriez mécontent(e) de cette disposition, outre la requête précédente (2), vous pourrez également faire une requête pour demander l’annulation de cette disposition à la préfecture de 〇〇 en tant que défendeur (concernant le procès, le représentant de la préfecture est le gouverneur de celle-ci) dans un délai de six mois après réception de ce courrier.
4. Au cas où vous auriez adressé la requête précédente (2), dans un délai de six mois après avoir eu connaissance du verdict, vous pourrez également demander le retrait de cette disposition à la préfecture de 〇〇.

Section en charge :